



Auto-collant publicitaire sur portail

Par **vesuvio**, le **21/09/2017** à **11:43**

bonjour,

Malgré l'avis affiché sur ma boîte à lettres de courrier, de refuser les prospectus publicitaire: par deux fois, à quelques semaines d'intervalle, un auto-collant publicitaire a été apposé sur mon portail métallique donnant sur la rue.

Or en retirant cet auto-collant, celui-ci est imprégné d'une colle très forte qui retire des morceaux de peinture du portail.

Est-il possible de déposer plainte pour dégradation de bien privé ?

Sachant que sur l'autocollant figure juste un numéro de téléphone portable pour une entreprise de serrurerie non identifiable.

Par **Visiteur**, le **21/09/2017** à **11:51**

Bonjour,

Non pour si peu, malheureusement pour vous...